

Fiche de données de sécurité selon la Norme NF ISO 11014-1

N° FDS : 007b/F

HUILE POUR VERINS HYDRAULIQUESRévision : 17/01/2001
Date de rédaction : 17/02/2005**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**Identification du produit : **HUILE POUR VERINS HYDRAULIQUES**

N° de code Virax : 240101

Identification du fabricant / distributeur

Virax SA
39 quai de la Marne
BP 197
51206 Epernay cedex
France
Tel : + 33 (0)3 26 59 56 56
Fax : + 33 (0)3 26 59 56 60Service à contacter : Moyens Généraux
Tel : 03.26.59.56.58N° appel d'urgence : INRS
Tel : 01 45 42 59 59**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Caractéristiques : Mélange d'hydrocarbures sévèrement raffinés et d'additifs anti-usure, anti-corrosion et anti-oxydation.

Substances dangereuses

N0 CAS	Substance	%	Id.	Phrase R
68649-42-3	Dialkyldithiophosphate de zinc	< 1	Xi	36

3. IDENTIFICATION DES DANGERSCaractéristiques : Néant
Dangers particuliers pour les personnes et l'environnement : Néant**4. PREMIERS SECOURS**Inhalation : n.a
Contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse. Retirer les vêtements souillés.
Contact avec les yeux : Bien rincer à l'eau courante pendant quelques minutes, en maintenant l'œil ouvert. Consulter un médecin.
Ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Conseils pour le médecin :**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Produits à utiliser :

Adaptés : Mousse, poudre, Co2, sable
Non adaptés : Eau
Résidus de combustion : Monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, oxydes de phosphore et d'azote

Prévention des risques d'incendie et d'explosion : Tenir éloigné des foyers incandescents et des sources de chaleur

Fiche de données de sécurité selon la Norme NF ISO 11014-1

N° FDS : 007b/F

HUILE POUR VERINS HYDRAULIQUES

Révision : 17/01/2001
Date de rédaction : 17/02/2005

Protections particulières : Néant

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Protection des personnes : Eviter le contact avec la peau; les yeux et les vêtements
Protection de l'environnement : Eviter l'écoulement dans les égouts ou la terre. Le cas échéant, en informer les autorités compétentes. Doit être éliminé selon la législation en vigueur concernant les déchets spéciaux, de même que la terre polluée.

Mesures à prendre pour le nettoyage : Utiliser des matériaux absorbants (sable, sciure, etc...). pomper les quantités importantes. Eliminer le matériel contaminé selon 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Veiller à une bonne aération en cas d'utilisation par des températures élevées.
Stockage : Stocker si possible à une température < 40 °C.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Dangers relatifs à l'exposition : Néant

Teneurs à surveiller :

Protection des personnes :

- inhalation : Recommandé si poste de travail insuffisamment aéré
- protection de la peau : Port de gants recommandé
- protection des yeux : Port de lunettes de protection recommandé
- hygiène : Retirer les vêtements souillés
Autres : Tenir éloigné des denrées alimentaires

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 °C : Fluide
Couleur : Ocre
Odeur :
Changements d'état à 1013 hPa :
- Point d'écoulement :
- Point éclair : 180 °C
Auto inflammabilité : > 300 °C
Risques d'explosion :
Pression des gaz à 20 °C :
Densité à 20 °C : 0.87 à 0.89
Viscosité à 40 °C (mm²/s) : selon identification

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactions dangereuses : Eviter les très hautes températures et le contact avec des substances très oxydantes
Résidus de combustion : Monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, oxydes de phosphore et d'azote.

Fiche de données de sécurité selon la Norme NF ISO 11014-1

N° FDS : 007b/F

HUILE POUR VERINS HYDRAULIQUES

Révision : 17/01/2001
Date de rédaction : 17/02/2005

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité
LD 50 oral /(rat) : > 4000 mg/kg (évalué)
LD 50 dermatologique (lapin) : n.c.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Biodégradabilité : n.c.
Toxicité à l'égard des poissons : n.c.
Toxicité à l'égard des bactéries : n.c.
Classe de pollution des eaux : 1, faiblement polluant.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Retraitement : Eviter l'accumulation des déchets. Doit être éliminé selon la législation en vigueur concernant les déchets spéciaux, de même que la terre polluée.
Classe de déchets selon EAK : 13 01 10, huiles hydrauliques minérales non chlorées

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport national/international :
Classe :
Chiffre :
Identification UN :
Divers : Le produit n'est pas un bien dangereux en ce qui concerne les précautions liées au transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Identification et classification CEE :

Symboles :

R 36 / 38 Irrite la peau et les yeux
S 26 En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement abondamment à l'eau claire et consulter un médecin.
28 En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau savonneuse.

16. AUTRES INFORMATIONS

Révisée le 17/01/2001

Autres données : Néant

Remarque importante : Cette fiche de sécurité a été établie d'après les éléments en notre possession à ce jour. La présente fiche de sécurité est conçue pour renseigner l'utilisateur du produit des risques et des précautions à prendre lors de l'utilisation des produits chimiques, ainsi que de donner des recommandations pour une manipulation, une utilisation, un stockage et un transport sans danger. Ces données ont été réunies à l'usage des agents, techniciens ou ingénieurs chargés de la sécurité, ainsi que pour le corps médical et les corps d'état habilités. Nous vous prions par conséquent de bien vouloir transmettre ces informations aux personnels concernés.